

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 8 mars 2022

Délibération n°12 - 2022 relative à la prise de bail de la Villa Bissinger

Vu le code de l'éducation, et notamment son article le R.719-90,

Vu l'avis du domaine en valeur locative en date du 17 décembre 2021,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la prise de bail de la Villa Bissinger par l'université de Reims Champagne-Ardenne pour une durée de 9 ans pour un montant annuel de 60 500 euros.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	19
Majorité absolue	18	Membres représentés	9
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Note Institut Georges Chappaz, projet de bail

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 15/03/2022

Document mis en ligne le : 15/03/2022